

RÈGLEMENT DE LA SELECTION COURTS METRAGES

La sélection des courts métrages est **non compétitive**. La participation est ouverte aux films de courts métrages réalisés par des **cinéastes de moins de 35 ans**, tous thèmes confondus.

1. DATES

La 3e édition du Biarritz Film Festival - Nouvelles Vagues aura lieu du mardi 24 au dimanche 29 juin 2025.

Les inscriptions sont ouvertes du 8 janvier 2025 au 31 mars 2025.

Les décisions du comité de sélection seront communiquées par email à partir de fin mai 2025.

2. ÉLIGIBILITÉ DES FILMS

2.1. TYPE DE FILMS

La sélection des courts métrages est ouverte aux:

- Films courts (moins de 45 minutes)
- Réalisés par des cinéastes de moins de 35 ans en juin 2025
- Tous thèmes confondus et sans distinction de genre : fiction, animation, documentaire (les œuvres audiovisuelles produites pour la télévision - magazines, reportages - ne sont pas acceptées)
- Achevés après juin 2024.

2.2. LA THÉMATIQUE DU FESTIVAL

Le Biarritz Film Festival a pour objectif de mettre en valeur la jeune génération, en accueillant les cinéastes de demain. 8 à 10 cinéastes internationaux de moins de 35 ans présenteront leur dernier court métrage.

En promouvant le format court et les premières œuvres des cinéastes en devenir, le festival Nouvelles Vagues souhaite mettre l'accent sur la jeune création, célébrer les formes innovantes et parier sur le futur du cinéma mondial.

2.3. NON-EXCLUSIVITÉ

Le festival n'exige pas l'exclusivité. Les films peuvent avoir été inscrits et projetés dans d'autres festivals **ayant eu lieu après la seconde édition (juin 2024)**. Le parcours du film doit **être indiqué clairement** dans la fiche d'inscription.

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont gratuites et s'effectuent exclusivement sur le site internet du festival www.nouvelles-vagues.org

Le visionnage des films par le comité de sélection se fait à partir de **liens téléchargeables** soumis directement dans la fiche d'inscription.

Tout film dont la langue n'est ni le français ni l'anglais doit être sous-titré en anglais ou en français.

Toute inscription est **unique et définitive** : un film ne peut pas se réinscrire d'une année sur l'autre.

Si un film est inscrit sous une version de travail : la mention "version de travail" doit impérativement être ajoutée à la suite du titre du film dans la fiche d'inscription tout en indiguant le stade de travail du film.

4. SÉLECTION ET MATÉRIEL

4.1. FRAIS DE LOCATION

Le festival couvre les frais de location pour les films sélectionnés à hauteur de 60 €.

4.2. RÉTRACTATION POST-SÉLECTION

Une fois la sélection annoncée, l'ayant-droit s'engage à ne pas retirer le film.

4.3. ENVOI DES FILMS

Les copies des films devront impérativement parvenir à Biarritz avant le 27 mai 2025.

Le transport aller des copies est à la charge des participants.

Le festival prend en charge le transport retour.

4.4. COPIES, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les films sélectionnés seront projetés en DCP. **Une copie blu-ray de sécurité** doit impérativement être fournie pour chaque film, en même temps que le DCP.

Les productions doivent s'assurer de la qualité (résolution, définition) et de la conformité des fichiers de films. Merci de respecter les normes suivantes : Interop ou SMPTE, 24 ou 25ips, 2K, 4K, le tout à la norme DCI. Les DCP SMPTE à 25 i/s doivent avoir les sous-titres incrustés dans l'image.

Le nom du fichier doit être conforme aux standards DCP (cf : http://digitalcinemanamingconvention.com)

En raison de changements de salle possibles, nous demandons aux productions de nous fournir des fichiers NON ENCRYPTÉS ou avec une clé KDM générée sur la durée et l'ensemble des salles du festival.

4.5. COPIES, SOUS-TITRAGE

Les films francophones devront être fournis en version originale sous-titrée en anglais.

Les films anglophones devront être fournis en version originale sous-titrée en français.

Les films non francophones et non anglophones devront être fournis en version originale sous-titrée en anglais et / ou en français.

Le festival prendra exclusivement en charge le sous-titrage électronique français des films sans production ou distribution française. Les ayants-droits des films s'engagent à fournir les éléments requis (liste de dialogues, liste des sous-titres déjà existants et copies) à notre laboratoire dans les délais demandés.

4.6. ÉLÉMENTS DE PROMOTION

La fiche d'information devra être envoyée dûment complétée dans les 48 heures suivant l'annonce de la sélection, ainsi que des photos haute définition du film, du réalisateur et des extraits. Des extraits (d'une durée de moins de trois minutes) pourront être utilisés pour la promotion du festival.

Une semaine avant le début du festival une affiche du film ou un fichier HD de l'affiche devra être fourni au service communication du festival.

5. PROMOTION

Les films sélectionnés s'engagent à mentionner leur sélection en intégrant le logo fourni en juin par le festival au générique du film et sur tous leurs supports de communication.

6. REPRISES

Les films de la sélection pourront être projetés dans le cadre de reprises du festival, notamment du palmarès : les ayants-droits s'engagent à mettre à disposition gracieusement un DCP du film dans le cadre de ces projections.

7. PARTENAIRES VOD

Nos partenaires vod seront susceptibles de vous contacter pour proposer votre film sur leur plateforme.

8. RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Le Biarritz Film Festival - Nouvelles Vagues se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978 (conformément à la loi Informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant).

L'association Festival International du Film de Biarritz et les responsables du festival sont chargés de régler tous les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus. Ils se réservent le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourrait être consenti aux participants.

9. L'INSCRIPTION ET LA PARTICIPATION AU FESTIVAL IMPLIQUENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE DU PRESENT RÈGLEMENT.

Pour toute question : courts@nouvelles-vagues.org